



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°658 DU JEUDI 25 JUILLET 2024



FERMETURE DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE

Du lundi 29 juillet 2024 au lundi 19 août 2024 à 9 h 00

**Reprise des permanences des commissions
le lundi 19 août 2024 à partir de 14 h 00**





PV 658 DU JEUDI 25 JUILLET 2024

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 22 juillet 2024

Trésorier Général : Patrick PINTI

Trésorier Adjoint : Franck BALANDRAS

➡ RELEVES N°1 ET N°2

Clubs suspendus depuis le 12 décembre 2023. Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Clubs Loisirs : 890614 ASC MEDITERRANNEE

➡ RELEVÉ N°3

Clubs suspendus depuis le 25 mars 2024. Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Clubs Futsal : 590456 LYON 6 FUTSAL

➡ RELEVÉ N°4

Clubs suspendus depuis le 27 mai 2024. Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Clubs Futsal : 553627 FC CHAVANOZ

➡ RELEVÉ N°5 - SOLDE COMPTE 2023/2024

Il a été demandé à tous les Clubs de consulter l'état de leur compte sur Footclubs au 30/06/24 (attention, bien se positionner sur la saison 2023/2024) et de régler le montant indiqué au plus tard le 20 juillet 2024 afin de solder la saison. A ce jour, certains Clubs ne sont toujours pas à jour de règlement. Afin de régulariser leur situation nous leur accordons un délai supplémentaire jusqu'au lundi 19 août 2024.

Ci-dessous les clubs qui ne sont pas à jour en date du 25 juillet 2024 :

Foot Libre :

500124 ASVEL DE VILLEURBANNE
504408 RHODANIENNE A.S.
504723 VAULX EN VELIN F.C
517095 CORBAS FC
523647 GLEIZE E.S.
525630 ANTILLAIS DE VILLEURBANNE FC
525631 MIONS A.L
528363 SPORTING NORD ISERE
529727 FC ST PAUL EN JAREZ
532336 A.S.A VILLEURBANNE
533363 ST PRIEST ENTENTE SPORTIVE
544460 CALUIRE SPORTING CLUB
548245 BEAUJOLAIS OS
549420 GRIGNY FOOTBALL CLUB

552543

560870

560999

564706

581465

Club Futsal :

528347

550893

553433

553445

560150

561015

563672

563893

564713

A.C.S. MAYOTTE DU RHONE

GROUPEMENT FEMININ ASEF / FCLDSD

ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANN

OLYMPIQUE DE DECINES

CS VIENNE FOOTBALL 1955

MARTEL CALUIRE

PAYS VOIRONNAIS FUTSAL

CVL 38 FOOTBALL CLUB

VILLEURBANNE FUTSAL

AC MEYZIEU

FUTSAL TIGNIEU JAMEYZIEU

URBAN FUTSAL SAINT ETIENNE

ATHLETIC CLUB D'OULLINS

ASSO FUTSAL FÉMININ 26 VALENCE



PV 658 DU JEUDI 25 JUILLET 2024

580924 FRANCE FUTSAL RILLIEUX
581032 BOURG LES VALENCE FUTSAL
582084 US FUTSAL ST FONS
590456 LYON 6 FUTSAL
590487 PATRONAGE LAIQUE VILLETTE PAUL BERT
590655 AS NOUVELLE GENERATION

Club Loisirs :

564083 DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT
564084 ATHLETICO ST PRIEST
581559 AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN
847157 JUVE ST PIERRE (LA)
847171 CERCLE FRANCO ITALIEN
847332 ANCIEN AIR INTER LYON FOOT AS
848046 F. SALLE O. RIVOIS
880971 AS RIMSKYADES
881393 COLOMBIERE FC
882496 FC COSTAUDS
890614 ASC MEDITERRANNEE



PV 658 DU JEUDI 25 JUILLET 2024

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du Lundi 22 juillet 2024

Présidente : Martine GRANOTTIER (Présente)

Membre représentant des clubs : Laurent COSTANZA (Présent)

Secrétaire : Lucien SINA (absent)

Membres du CD : Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN

RAPPEL - INFORMATION IMPORTANTE **REUNION SECURITE OBLIGATOIRE**

Comme chaque début de saison, **la réunion sécurité** est un rendez-vous incontournable pour les clubs. Cette réunion importante n'est pas à négliger au vu de la recrudescence des incivilités.

Il serait souhaitable que votre club soit représenté par une personne qui a en charge la sécurité, qui la mette en application durant toute la saison et qui veille à son respect.

A cet effet, chaque participant devra venir avec une situation concrète rencontrée au cours de la saison écoulée, résolue ou non liée à des questions de prévention/sécurité sur des rencontres.

L'objectif étant de réfléchir ensemble et de rendre cette réunion riche d'échanges et de partage de situations pour faire évoluer notre football.

Aussi, voici les dates retenues, inscrivez la personne référente à la sécurité sur l'un des créneaux à votre convenance **via le lien transmis par mail le 8 juillet** (boîte générique du club) **au plus tard le 1^{er} septembre**

Le 10 septembre (réunion prévue à Lentilly Espace Culturel La Passerelle 10 rue du Chatelard Cru)

Le 11 septembre à 19H au DLR

Le 12 septembre à 19H au DLR

Le 17 septembre à 18H30 au DLR

Le 19 septembre à 18H30 au DLR

Comme vous pourrez le voir, plusieurs dates sont proposées. A vous de choisir le créneau qui convient le mieux. On fixe une jauge de participants à 80 personnes maximum. Dans l'hypothèse où il y aurait trop de demande sur une date, on se réservera le droit de vous basculer sur un autre créneau (en cas de changement vous serez averti par mail)

COURRIER RECUS

Mail du club de Montchat – Lu et Noté

AUDITIONS

La commission PSEM a reçu le lundi 22 juillet le Président du club de Meyzieu Monsieur Bruno VICENTE. Divers échanges sur la vie du club.

Présidente
Martine GRANOTTIER

Secrétaire
Lucien SINA



PV 658 DU JEUDI 25 JUILLET 2024

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 22 juillet 2024

Président : Lakhdar TOUATI

Vice-Président : Alain BARBIER

Elus du Comité Directeur : Bernard COURRIER – Virginie LAGRANGE

Correspondant Football Féminin : Patrice MONTAGNON – Dervil ARGYRE

Membres : Maurice MOURROZ, Christophe MELINON, Gabriel FAVRE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (Télétravail), Christian SADIN.

Absents excusés : /

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12



MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être **nominativement signé** et adressé à la **Commission des Compétitions**. (MAIL : sportive@lyon-rhone.fff.fr)



ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District (sauf niveau D1 foot libre : Séniors, U20, U17 et U15 masculins).

Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District.

Les ententes de la saison 2023/2024 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

- Club support : 504502 - O. SATHONAY-CAMP

Clubs constituant l'entente : 611104 - A.S.C.GLE ROUTIERE MAIA SONNIER

Equipes et catégorie : Vétéran / Libre - O. Sathonay-Camp 35 – Vétéran

Nom de l'équipe : ENT.SATHONAY MAIA

Senior / Libre - Ent.Sathonay Maia 1

Nom de l'équipe : ENT. SATHONAY MAIA 1 - Séniors D3

Senior / Libre - Ent.Sathonay Maia 2

Nom de l'équipe : ENT. SATHONAY MAIA 2 - Séniors D4

- Club support : 519026 - SAVIGNY FC

Clubs constituant l'entente : 504621 - A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD

Equipes et catégorie : U17 (- 17 ans) / Libre - Savigny FC 2

Nom de l'équipe : ENT. SAVIGNY / ASMSP – U17 D3

- Club support : 528944 - A.S. SORNINS REUNIS

Clubs constituant l'entente : 527623 - AM.S. LA GROSNE OUROUX

Equipes et catégorie : U13 (- 13 ans) / Libre - A.S. Sornins Reunis 1

Nom de l'équipe : ENT. HAUT BEAUJOLAIS - U13 Beaujolais



PV 658 DU JEUDI 25 JUILLET 2024

- Club support : 550463 - F.C. RONTALON
Clubs constituant l'entente : 519027 - A.S. SOUCIEU EN JARREST
Equipes et catégorie : Senior / Libre - F.C. Rontalon 1
Nom de l'équipe : ENT. RONTALON SOUCIE – Séniors D4

ENGAGEMENTS

Art. 2 des Règlements sportifs :

- 2.1. Depuis la saison 2010/2011, les engagements se font directement sur FOOTCLUBS (championnats, coupes, Foot Diversifié...) ainsi que les demandes d'inactivités. Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre). Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission des Compétitions avant le 31/05, pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31/05 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT. Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 mai, sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFoot.

- 2.2. Chaque année, un certain nombre d'équipes sont soit forfait, soit mises en inactivité, soit mises hors championnat. Ces équipes sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Toutefois, certaines équipes ne redémarrent pas forcément l'année suivante, et se manifestent quelques fois deux ans voire trois ans plus tard. Dès lors, il sera fait l'application suivante : (vote de l'AG de juin 2005 à ARNAS). Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission des Compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors.

Nous vous informons que les engagements sont ouverts sur Footclubs.

Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font uniquement sur Footclubs. Vous devrez également saisir « vos desideratas » :

- Les stades (lieu des rencontres)
- **Les alternances et concordances** (tiendront compte des grilles des journées et dates du calendrier)
- Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal).

Aucune autre demande que celle saisie sur Footclubs ne sera acceptée.

Au moment des engagements, merci de vérifier sur Footclubs les coordonnées des membres du Club. Pour rappel, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

La date limite des engagements pour les dernières divisions du DLR est fixée comme suit :

- Séniors D4 et Séniors Féminines D2 à 11 au dimanche 1 septembre 2024.
- Vétérans / U20 D2 / U17 D3 / U15 D4 / Féminines : Séniors à 8, U18 D1 à 11 et à 8, U15 D1 à 11 et à 8) au dimanche 8 septembre 2024.

MONTEES/DESCENTES (FIN DE SAISON) 2023/2024

Modifications : *ES Trinité ne repart pas en U20 D1 poule B.
*SC Bron T. 1 ne repart pas en Séniors Féminines D1 à 11.

- U20 D1 poule B :

Lyon Eveil 1 remplace ES Trinité 1 car ES Trinité 1 ne repart pas en U20 D1.

- Féminines Séniors D1 à 11 :

FC Gerland 1 remplace SC Bron T. 1 car SCBT 1 ne repart pas en Séniors Féminines D1 à 11



➡ ATTESTATION D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

L'homologation par la commission des Terrains du DLR fait autorité.

Toute Attestation incomplète (N° Affiliation FFF / N° du terrain / Nom du stade) ne sera pas prise en compte.

➡ DISPOSITIF ETOILES 2024/26

Comme vous le savez, le questionnaire « **Dispositif ETOILES** » vous est adressé tous les deux ans. Celui-ci est publié sur le site du DLR et sera valable pour la Saison 2024/2025 et la Saison 2025/2026.

Le nouveau questionnaire remis en fin de 2ème saison de la campagne « bisannuelle » doit être retourné rempli dans les meilleurs délais.

- Critères de référence : Saison 2023-24.

Si le questionnaire n'est pas retourné, Le club sera éliminé du Challenge Fair-play.

Les membres de la commission des Compétitions vous souhaitent de passer de bonnes vacances estivales !!!